

■ **Charles-Elie Nicollerat**, à Préverenges, CH-550-1027744-4, conseils pour les entreprises (FOSC du 11.12.2001, p. 9741). Par décision du 16 février 2006, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 4941 du 02.05.2006
(03364812 / CH-550.1.027.744-4)